

Donnons du PUNCH à l'UNamur !

Les 5 axes du plan d'actions pour la diffusion de l'innovation pédagogique

AXE 1 : Promouvoir l'approche-programme consiste à inciter les enseignants à passer d'une préoccupation essentiellement focalisée sur « leur » cours pour les amener à se considérer comme partie prenante et responsable d'un programme global de formation. En développant un véritable pilotage collectif du programme, par un organe la plupart du temps déjà existant (le *collège**¹) et une fonction (le *président de collège**) consacrés à cette tâche, cette approche apparaît comme une condition pour le développement harmonieux d'autres axes pédagogiques soutenus dans ce document (n°2, 3 et 4). Concrètement, l'approche-programme repose sur l'idée de bâtir le programme d'étude sur une définition préalable et collégiale du projet de formation. Celui-ci comprend à la fois les connaissances et compétences à acquérir, la définition des spécificités du programme par rapport aux formations similaires au sein des institutions voisines, mais également les valeurs que la formation souhaite distiller. C'est dans le but de répondre précisément à ces finalités que, dans un deuxième temps, les contenus, modalités pédagogiques et dispositifs d'évaluation sont (ré-)envisagés à la fois collectivement d'abord et par chaque membre de l'équipe enseignante ensuite.

AXE 2 : Promouvoir les méthodes actives* parce que l'apprentissage se réalise souvent de façon efficace et durable s'il s'effectue au travers d'une activité plutôt que par l'écoute et la retranscription passive d'un discours. Bien pensées et correctement mises en œuvre, ces méthodes soutiennent la motivation des étudiants, donnent sens aux apprentissages, permettent une individualisation de la formation via la diversification des méthodes et une meilleure adaptation au rythme de chacun, notamment par l'usage de vidéos et de supports externes dédiés à la transmission des informations. Ces méthodes assurent une meilleure rétention des savoirs et favorisent l'acquisition de compétences. Elles favorisent parfois le décroisement en amenant les étudiants à faire des liens. En outre, ces méthodes ont des impacts sur le travail des enseignants (satisfaction, plaisir, intérêt intellectuel, collaboration, etc).

AXE 3 : Promouvoir la transversalité, l'interdisciplinarité et l'ouverture sur le monde permet à l'étudiant d'établir des liens entre les matières, de mobiliser un concept issu d'une discipline dans le cadre d'une autre, et de mettre en relation ses acquisitions avec des réalités extérieures qu'elles soient professionnelles ou plus généralement sociales. L'ouverture sur le monde* vise à offrir aux étudiants des expériences d'apprentissage réalisées au contact d'acteurs extérieurs à l'université.

AXE 4 : Evaluer les acquis des étudiants de manière cohérente par rapport aux objectifs et aux méthodes pédagogiques mises en place nécessite l'élaboration de procédures « qualité ». Ces dernières permettent, par ailleurs, d'atteindre les objectifs fixés par des organismes tels que l'AEQES.

AXE 5 : Informer et favoriser les échanges permanents sur les initiatives pédagogiques par le partage d'expériences, d'idées et de pratiques. La prolongation et l'amplification des espaces d'échange permanent sur les initiatives pédagogiques permettront de (i) faire connaître les initiatives existantes en interne et en externe, (ii) favoriser l'inspiration mutuelle et soulever les blocages, (iii) valoriser et reconnaître les

¹ Les notions accompagnées d'une astérisque sont définies dans le glossaire situé à la fin de ce document.

innovateurs dans leur souci de prodiguer un enseignement de qualité, (iv) diffuser un esprit de dynamisme vis-à-vis de l'innovation pédagogique et faire avancer les idées sur une série de thématiques (p. ex. intérêt de l'approche programme, intérêt des étudiants pour les méthodes actives...), (v) donner aussi la parole aux étudiants.

-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-PUNCH-

GLOSSAIRE

Collège (=jury, au sens du décret Marcourt)

Organe rassemblant les enseignants (académiques et scientifiques) intervenant au sein d'un programme (bachelier ou master).

Les collèges sont la plupart du temps déjà existants. Ils ne sont donc pas nécessairement de nouveaux organes. Il est tout à fait possible pour une équipe travaillant sur un même programme et réunie à ce titre dans un organe existant (par exemple, un conseil de département ou facultaire) d'utiliser cet organe à condition qu'il remplisse le rôle alloué au collège. Dans ce cas de figure, le collège devient une prolongation de l'organe existant en veillant toutefois à ouvrir alors l'invitation à tous les intervenants pédagogiques du programme (académiques, scientifiques...). En revanche, lorsqu'il n'existe pas encore d'organe permettant la réunion spécifique des enseignants (académiques et scientifiques) intervenants sur un programme (par exemple dans le cas d'une formation transversale ou lorsqu'un organe existant porte des programmes de filières différentes), le collège devient alors un nouvel organe ayant un pouvoir décisionnel propre sur le programme. On peut toutefois souligner l'idée qu'une uniformisation à terme rendrait les structures plus lisibles et plus efficaces globalement.

Nous proposons que le collège devienne progressivement :

- Un lieu de définition collective du **projet d'enseignement**, comprenant
 - l'identité propre (couleur, spécificité) du programme par rapport aux programmes similaires en CFB
 - réflexion sur le positionnement des diplômés sur le marché de l'emploi (ou suite des études pour le bachelier)
 - le **profil de sortie** :
 - référentiel de connaissances et compétences et plus largement acquis d'apprentissage visés
 - valeurs défendues
 - soft skills
 - ...

→ Un lieu de **coordination du travail collectif sur le programme**:

- Echange et connaissance mutuelle de l'ensemble des UE et activités d'apprentissage du programme,
- Réflexion sur l'articulation du programme (UE, méthodes, contenus, types d'évaluation...) avec le projet d'enseignement,
- Coordination des enseignements, progressivité des apprentissages,
- Planification de la charge,
- Attribution collective des charges d'enseignement,
- Initiation de projets intégrés, interdisciplinaires...
- Discussion de l'évaluation des programmes et des retours des commissions de contact avec les étudiants (les étudiants sont donc consultés pour les décisions importantes),
- Anticipation des évaluations de l'AEQES.

Méthodes actives

Les méthodes actives reposent sur l'idée d'« apprendre en faisant ». Elles reposent sur les principes suivants :

- Rendre l'étudiant acteur de sa formation et de la construction des apprentissages,
- Avoir recours à des dispositifs, des cas ou des mises en situations (réelles ou fictives) inspirées de situations réalistes qui font sens pour l'étudiant,
- Amener les étudiants à mobiliser une diversité de ressources matérielles (outils, matériaux, livres, acteurs...) et/ou immatérielles (savoirs, imagination, communication...) pour résoudre un problème, analyser un cas ou réaliser un projet,
- Avoir recours à une interactivité :
 - o entre les étudiants, ce qui signifie s'appuyer sur du travail collectif,
 - o entre les étudiants et le (les) enseignant(s),
 - o entre les étudiants et d'éventuels acteurs extérieurs,
- Aboutir à une production concrète et personnelle (nouvelles connaissances et compétences, projets, performance d'un jour, solutions d'un problème, rapports, objets techniques ...)

La diversité des méthodes actives (la classe inversée, l'apprentissage par problème, l'apprentissage collaboratif, l'enseignement par la discussion, l'apprentissage par projet, le jeu de rôle...) permet de choisir la plus appropriée en fonction de la taille de l'auditoire ou des caractéristiques du groupe des apprenants (bac, master, horaires décalés,...)

Ouverture sur le monde

Cette expression renvoie à des activités pédagogiques mettant les étudiants en contact avec des professionnels et, plus largement, des acteurs de la société. Il peut s'agir de stages, de projets réalisés en collaboration directe avec le monde professionnel ou d'autres acteurs extérieurs à l'université (étudiants d'autres écoles, d'autres niveaux scolaires...), de professionnels invités à animer certains séminaires ou ateliers ou encore d'une valorisation et d'un accompagnement institutionnel d'activités extra-académiques diverses (bénévolat, visite de musées, participation à des conférences, des colloques...). Outre l'acquisition de compétences professionnelles, cette ouverture a souvent pour vertu tantôt la construction de l'identité professionnelle des étudiants, l'acquisition d'une vision plus riche du monde qui les entoure et la mobilisation active des acquis d'apprentissage issus du cursus.

Président de collège

Le président de collège est le chef d'orchestre chargé de la mise en œuvre progressive de l'approche programme. Il veillera à la qualité et à la cohérence du programme. Il est désigné parmi les académiques ou scientifiques définitifs intervenant dans le programme. Il peut s'adjoindre un coordinateur de programme (à déterminer selon les structures facultaires ; l'existence, le statut et le rôle du coordinateur pédagogique). De la même manière que le collège peut être la prolongation d'un organe existant, le président de collège peut être le directeur de département, groupe de section, etc.

Les missions listées ci-dessous sont déjà effectuées au sein de plusieurs équipes pédagogiques à l'Unamur. L'objectif est donc de diffuser progressivement ces bonnes pratiques à l'ensemble de la communauté universitaire.

- En charge de l'implémentation effective des collèges (initiative, invitation, planification, OJ, PV, suivi des dossiers...)
- En charge de s'assurer de la réalisation des évaluations des enseignements et de la collecte de celles-ci.
- En charge de recueillir régulièrement les retours des étudiants issues des commissions prévues à cet effet (commission de contact...) ou auprès des personnes désignées pour cela (conseillers pédagogiques).
- Initiateur de réunions plus spécifiques si nécessaires (entre quelques professeurs)
- Responsable de la conformité des programmes avec les prescrits légaux (Décrets, AEQES...)
- Chargé d'instaurer un dynamisme collectif sur la réflexion pédagogique (séminaire pédagogiques, invités extérieurs...)
- Responsable du bon équilibre entre la qualité et la cohérence du programme et les aspirations des enseignants.